

# Particuliers

## Demander le remboursement d'un timbre électronique (Service en ligne)

[Accéder au Service en ligne \(https://timbres.impots.gouv.fr/pages/remboursement/choixFormulaire.jsp#\)](https://timbres.impots.gouv.fr/pages/remboursement/choixFormulaire.jsp#)

Préparez la référence de la transaction (indiquée sur le justificatif de paiement).

Le montant du remboursement sera crédité sur le compte attaché à la carte bancaire ayant servi lors de l'achat.